

INFORMATION

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Maire a l'honneur de vous informer que le Conseil municipal se réunira au **Palais des Congrès le jeudi 25 mai 2023 à 18h30.**

Les dossiers qui sont mis à l'ordre du jour sont les suivants :

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal de séance du lundi 13 mars 2023**
- **Décisions prises par délégation**

Urbanisme, aménagement durable et écoquartier :

- Convention d'occupation du domaine communal pour l'antenne relais free mobile au quai de la pêche
- Ecoquartier de la Sagne : approbation Compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC)2022
- Avenant au bail de M. Robert FERREZ pour ajustement des surfaces vignes
- Délibération modifiant la délibération N°001 de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- Choix du mode de gestion du service public et approbation du recours à une concession de service public pour le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur et de froid à Gruissan
- Avenant n° 3 au traité de concession d'aménagement pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Sagne - Intégration de la boucle d'eau tempérée au traité de concession
- Adoption de la charte architecturale Esprit Gruissan 2030 dans le cadre de l'Opération de Réhabilitation de l'Immobilier de Loisir (ORIL)

Finances, qualité et évaluation de l'action publique ressources humaines, déontologie et transparence :

- Tarifs 2023 des amodiations des chalets
- Forfait Mobilités Durables – Evolution réglementaire
- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.
« Chargé de mission économie locale et développement touristique »
- Mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Office de Tourisme
- Modification du tableau des effectifs
- Délibération autorisant le recours à l'apprentissage
- Approbation du budget primitif principal et annexes 2023 de l'Office de Tourisme de la ville de Gruissan
- Acquisition des parcelles WC 114-115

Enfance et jeunesse, sport, santé, vie associative et citoyenneté :

- Convention d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture Gruissan
- Versements Subventions exceptionnelles 2023
- Convention d'objectifs et de moyens avec la Fédération Régionale Maison des Jeunes et de la Culture Occitanie
- Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens liant la Ville de Gruissan au Volley Club Gruissan

Culture, Patrimoine :

Bourse aux livres été 2023 – Médiathèque

➤ **Questions diverses (le cas échéant)**

Le Maire,
Didier CODORNIU

